



**ARMENTIÈRES**  
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215900176-20241205-DE24151-DE

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 5 décembre 2024  
Convocation du : 28 novembre 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Dominique BAILLEUL

DE24.151

**FINANCES**

**ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
INFÉRIEURES A 23 000 €  
PREMIER TRIMESTRE 2025**

*Autorisation - Approbation*

C380

En début d'année, et avant le vote du budget primitif, se pose la question du fonctionnement de certaines associations qui ont besoin d'un minimum de trésorerie pour fonctionner au cours du premier trimestre de l'année nouvelle.

Afin d'assurer la continuité financière de ces associations en début d'année, il convient de délibérer chaque année afin d'autoriser la Ville à financer ces associations au cours du premier trimestre de l'année

Il est ainsi proposé d'attribuer pour le premier trimestre 2025, 25 % de la subvention de fonctionnement (année de référence 2022) Ces montants seront par la suite repris ou éventuellement complétés lors du vote du budget 2025.

Dans ce contexte il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant proposé 2025</u>	<u>Acompte 2025</u>
	Société Municipale de Gymnastique	<b>1 882 €</b>	<b>471€</b>
	- subvention fonctionnement	<b>10 800 €</b>	<b>2 700 €</b>
	*- chèques emploi associatifs		
	Société Municipale de Lutte	<b>800 €</b>	<b>200 €</b>
	*- subvention fonctionnement	<b>1 873 €</b>	<b>468 €</b>
	*- chèques emploi associatifs		
	Sports Ouvriers Armentières		
	Natation	<b>3 097 €</b>	<b>774 €</b>
	- subvention fonctionnement	<b>1 890 €</b>	<b>473 €</b>
	- chèques emploi associatifs		

\* Modification du calcul des CEA en 2023

Le versement se fera en trois mensualités, entre janvier et mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus indiqués.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 059-215900176-20241205-DE24151-DE

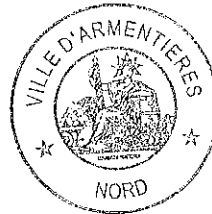


**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Dominique BAILLEUL**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



**Jean-Michel MONPAYS**